

BARÈME TTC HONORAIRES @XELITE

A l'exclusion du neuf (VEFA)

A la charge du vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat

Immobilier Traditionnel et Ancien

PRIX DE VENTE	TAUX
de 0 à 50 000 €	forfait de 5 000 €
de 50 001 à 60 000 €	10 %
de 60 001 à 80 000 €	9 %
de 80 001 à 100 000 €	8 %
de 100 001 à 150 000 €	7 %
de 150 001 à 300 000 €	6 %
plus de 300 001 €	5 %

Immobilier Viager

VALEUR VÉNALE	TAUX
< 70 000 €	forfait de 7 000 €
de 70 000 € à 100 000 €	10 %
de 100 001 € à 150 000 €	9 %
de 150 001 à 300 000 €	8 %
de 300 001 à 500 000 €	7 %
> 500 000 €	6 %

Immobilier d'Entreprise, Commercial et Professionnel

PRIX DE VENTE	TAUX
< 50 000 €	forfait de 6 000 €
de 50 000 € à 100 000 €	forfait de 12 000 €
> 100 000 €	12 %

Étant précisé que les commissions ci-dessus doivent être appliquées dans une majorité des transactions, il est possible d'y déroger, uniquement à la baisse, pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées (note de la DGCCRF suite à l'arrêt du 10/01/2017)

TRANSACTIONS Ancien Neuf Prestige commerce